

Zeitschrift: Schweizerische Zeitschrift für Forstwesen = Swiss forestry journal = Journal forestier suisse
Herausgeber: Schweizerischer Forstverein
Band: 168 (2017)
Heft: 4

Artikel: Gestion des forêts et du gibier dans le Valais central (essai)
Autor: Clivaz, Jean-Christophe / Crettenand, Yvon
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-1097486>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 01.05.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Gestion des forêts et du gibier dans le Valais central (essai)

Jean-Christophe Clivaz Service des forêts, des cours d'eau et du paysage du canton du Valais (CH)*
Yvon Crettenand Service de la chasse, de la pêche et de la faune du canton du Valais (CH)

Gestion des forêts et du gibier dans le Valais central (essai)

Dans l'arrondissement du Valais central, les deux concepts forêts-gibier ont mis en évidence une situation insupportable des dégâts dus au gibier dès les années 2000. Les conditions-cadres de la gestion forestière, en raison de la péréquation financière, et du cerf ont fortement évolué depuis. Cette évolution a permis de mettre en œuvre des mesures conséquentes pour réduire les dégâts au rajeunissement forestier. Ceci a été rendu possible grâce à un intérêt commun qui a trouvé sa concrétisation dans des mesures forestières et cynégétiques conséquentes et ambitieuses.

Keywords: forest regeneration, harvesting, game, hunting, Valais, Switzerland

doi: 10.3188/szf.2017.0205

* Bâtiment Mutua, rue des Cèdres 11, CH-1950 Sion, courriel jean-christophe.clivaz@admin.vs.ch

Suite à la suspension par la Confédération de l'approbation du tout nouveau projet forestier en février 1999, le Canton du Valais a dû établir rapidement un premier concept cantonal forêt-gibier. Celui-ci a été implémenté via des concepts régionaux dans les différentes parties du canton. Deux concepts ont été élaborés dans le Valais central sur l'ensemble de la rive gauche du Rhône, en raison d'une forte pression du gibier sur le rajeunissement. Les dommages d'abrouissement ont été relevés et évalués sur la base des seuils Eiberle. Une première campagne de relevés a été réalisée en 2000. Les concepts ont été réévalués lors d'une seconde campagne de relevés en 2011. Les résultats ont mis en évidence une accentuation locale des dégâts déjà insupportables en 2000. Ceux-ci dépendent fortement du type de station et sont plus présents sur certaines essences, en particulier le sapin blanc et le sorbier. Le niveau de dégât est resté inchangé dans le Val d'Anniviers en 2011, alors qu'il s'est encore accentué sur les stations du «Concept rive gauche» en 2011.

Dans les années 1990, la situation était difficile, en particulier au niveau des relations entre les différents partenaires, situation caractérisée par un manque flagrant de communication et l'absence d'un référentiel commun permettant d'envisager des solutions. Les forestiers étaient convaincus du niveau alarmant des dégâts à la forêt. Le monde de

la chasse voyait les arbres continuer à pousser et la forêt à avancer sur les mayens, les alpages et autres surfaces agricoles délaissées. La mise en place des premiers concepts dans les années 2000 et le choix d'une méthodologie, validée par tous les acteurs, ont jeté les fondements d'une prise de conscience commune favorable aux premières discussions.

Forêt: les nouvelles conditions-cadres de la RPT

Avec l'introduction de la réforme de la péréquation financière et de la répartition des tâches entre la Confédération et les cantons (RPT), qui a coïncidé avec une réorganisation du Service des forêts et du paysage (SFP) du canton du Valais, plusieurs conditions cadre ont drastiquement changé. Tout d'abord, l'exploitation forestière a plus que doublé en volume dans l'arrondissement du Valais central (figure 1) grâce au nouveau système de subventionnement (forfait à l'hectare) et à une conjoncture positive au niveau du budget du canton et de la Confédération. Au niveau des surfaces traitées, le rythme s'est également fortement accéléré pour atteindre près de 400 ha par année. Ce rythme peut paraître modeste en regard de l'étendue totale des forêts de l'arrondissement, mais chaque intervention

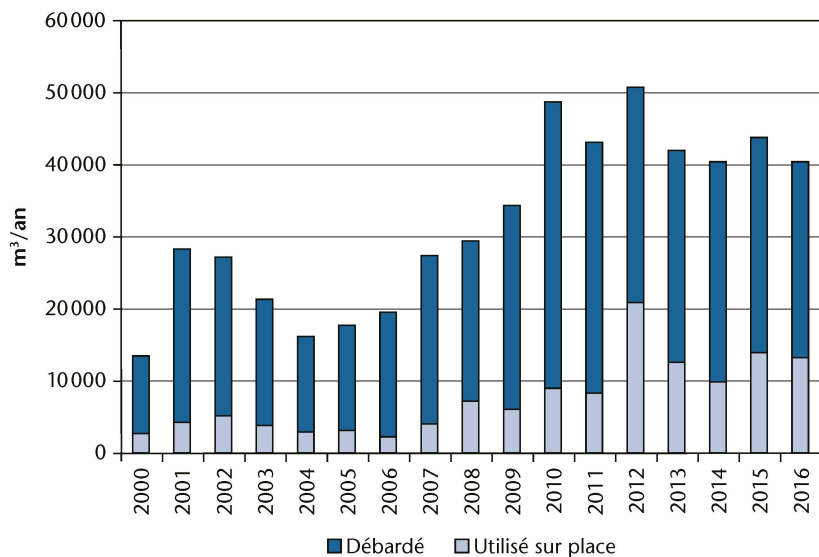


Fig. 1 Volumes de bois exploités dans le Valais central depuis 2000.

sylvicole améliore les conditions locales pour la faune et facilite la pratique de la chasse. Parmi les interventions, 80% visent un traitement en peuplement étagé ou l'introduction du rajeunissement, suivant chaque fois les principes de la sylviculture de montagne (création de trouées, traitement par collectifs). L'intensité des interventions est conséquente (en moyenne 20% du volume sur pied prélevé), même si elle varie entre 13% et 30% d'un triage à l'autre depuis 2008. Après intervention, les ouvertures créées servent de surface de gagnage pour le gibier, et les lignes de câble-grue sont utilisées par les chasseurs comme lignes de tir.

Ensuite, les forestiers, en collaboration avec le monde de la chasse, ont conduit nombre de me-

sures concrètes pour améliorer l'équilibre forêt-faune (figure 2: amélioration des biotopes par des clairières de gagnage, éclaircies dans des massifs fermés pour offrir un couvert végétal...) et pour faciliter les prélèvements de chasse (création de lignes de tir, coupe de délimitation pour les volets de chasse...). A l'échelle locale, ces mesures sont planifiées et validées conjointement par le garde forestier et le garde-chasse, la communication entre les acteurs de terrain s'est ainsi instaurée au fil des années, fondée sur un intérêt commun. Ces mesures représentent, pour le seul arrondissement du Valais central, un investissement de plus de CHF 400000.- pour 30 ha traités par an.

Avec la réorganisation du SFP et la spécialisation de l'ingénieur dans les tâches de gestion des forêts, l'implication de l'arrondissement s'est accrue, en particulier au niveau des commissions d'accompagnement qui n'avaient plus été convoquées depuis plusieurs années. Celles-ci se réunissent maintenant une à deux fois par an. Le concept cantonal forêt-gibier, mis à jour en 2016, a encore contribué à renforcer la collaboration entre les mondes de la chasse et de la forêt, en instaurant un relevé de l'intensité de l'abroustissement selon la méthode Rüegg (Rüegg 1999) et en ciblant les zones problématiques. Ces relevés sont réalisés en commun par les gardes forestiers et les gardes-chasse locaux.

Gibier: la nouvelle gestion du cerf

La prise de conscience réciproque de la situation par les différents acteurs a favorisé des modifications dans la gestion du cerf. Le Service cantonal

Fig. 2 Clairière pour le gagnage du gibier.
Photo: Roland Métral



Unité de comptage	Effectif 2005	Effectif 2013	% Objectif	Tirs 2013	% Réalisé	Effectif 2014	% Objectif	Tirs 2014	% Réalisé	Effectif 2015	% Objectif	Tirs 2015	% Réalisé	Effectif 2016	% Objectif	Tirs 2016	% Réalisé	Effectif 2017
Anniviers unité 7 + 8.1	596	731	35	338	46%	656	35	378	58%	559	35	249	45%	565	35	176	31%	577
Montana unité 9	19	58	30	10	17%	37	30	11	30%	51	35	18	35%	67	30	19	28%	58
Hérens unité 10 + 8.2	524	810	35	131	16%	621	34	343	55%	543	35	210	39%	529	35	133	25%	387
Hérémente unité 11	255	147	35	93	63%	261	30	176	67%	145	35	116	80%	183	35	123	67%	173
Val de Nendaz unité 12	250	385	35	124	32%	332	35	130	39%	253	35	70	28%	249	35	64	26%	236
Derborence unité 13	74	67	30	16	24%	72	30	8	11%	90	25	18	20%	108	30	5	5%	98
Total	1718	2198	34	812	37%	1979	34	1046	53%	1641	35	681	41%	1701	35	520	31%	1529

Tab. 1 Comptages des effectifs de printemps et prélèvements annuels du cerf (chasse ordinaire, prélèvements par le gardiennage, animaux périss) dans le Valais central.

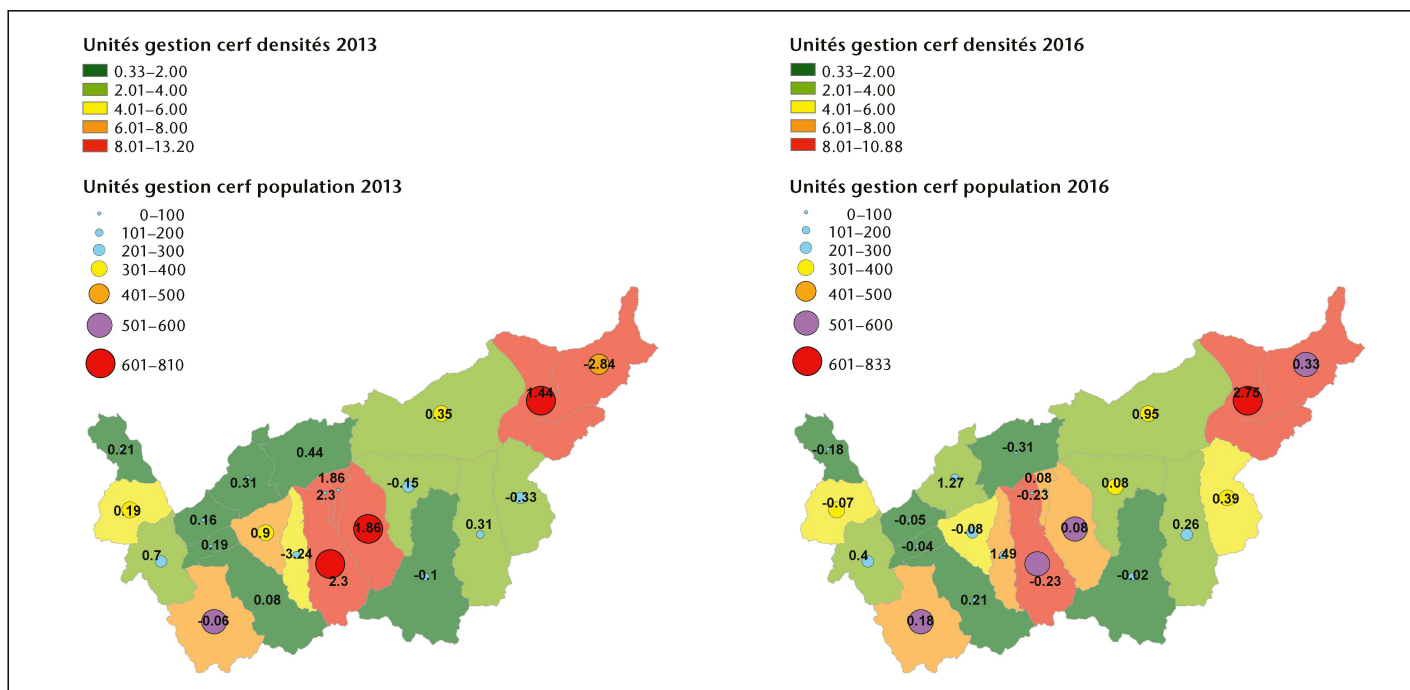


Fig. 3 Densités et populations de cerfs selon les régions de cerfs. La couleur de la région indique la densité (nombre de cerfs au 100 ha), le diamètre du disque indique la population de cerfs au comptage de printemps et le chiffre l'évolution de la densité par rapport à l'année précédente.

de la chasse a créé vingt unités de gestion du cerf couvrant tout le canton. La création de ces unités a amélioré le suivi de l'évolution des effectifs et de la réalisation du plan de chasse. En même temps, afin de coller au mieux à l'effectif réel de cerfs, la planification des tirs a pris en compte non seulement les animaux comptés, mais également les animaux estimés par le garde-chasse (zones non recensables). En parallèle et dès 2003, l'ouverture des districts francs par des volets de chasse a favorisé les tirs. Les modalités de chasse ont été modifiées: en dehors des volets, le principe de la chasse spéciale complémentaire a été instauré; les objectifs de prélèvement ont été revus à la hausse; les attributions de tir ont été modifiées pour le daguet non chétif, avec le tir du chétif dans les volets et surtout le tir d'une deuxième biche en général.

Après les résultats de la deuxième campagne de relevés de l'abrutissement en 2011, la pression

sur le cerf a été augmentée sur la rive gauche du Valais central, en ciblant particulièrement les zones problématiques. Cette pression s'est traduite par des prélèvements très forts en particulier en 2014 et 2015, comme les chiffres du tableau 1 le montrent.

Sur le plan de la gestion du cerf, l'ouverture des volets a permis de réduire localement les effectifs et de mieux répartir géographiquement les cerfs en évitant les fortes concentrations, souvent source de problèmes. Grâce à cette gestion cynégétique, la population du cerf est en baisse significative dans l'arrondissement (actuellement en dessous du niveau des populations de cerfs de 2005) et les relevés Rüegg réalisés en 2016 donnent même sur un premier secteur (Vernamiège) des niveaux d'abrutissement acceptables pour toutes les essences. Au niveau des densités des populations de cerfs, on constate dans le Valais central une baisse alors que les autres régions restent relativement stables (figure 3).

Les facteurs-clefs d'une gestion sylvo-cynégétique adaptée

Pour une compréhension et une confiance réciproque, un référentiel commun est nécessaire. Le monde de la forêt doit comprendre et accepter le contexte cynégétique et ses objectifs. Il doit faire confiance aux gestionnaires de la faune, aux comptages et aux statistiques de la chasse. Le monde de la chasse doit comprendre et accepter le contexte sylvicole et ses objectifs. Il doit faire également confiance à la gestion de la forêt, aux relevés des dégâts et des indices d'abrutissement.

Seule une prise de conscience commune et des projets communs permettent de partager des objectifs responsables et durables dont la finalité est un équilibre forêt-gibier adapté. La forêt assure le financement de mesures concrètes en forêt pour améliorer le biotope de la faune et pour améliorer les conditions de rencontre entre le chasseur et le gibier. La chasse assure la réalisation des prélèvements planifiés.

Il faut être ambitieux dans les objectifs sylvicoles et cynégétiques sans craindre d'intervenir sur de plus grandes surfaces de forêt et de planifier de forts prélèvements de cerfs. L'aide à l'exécution Forêt et gibier de la Confédération (OFEV 2010) va dans le même sens. Pour réduire une population de cerf, il faut prélever plus que l'accroissement annuel (32% à 35%) avec un sexe ratio supérieur à 1,3 en faveur des femelles.

L'augmentation des dérangements humains, particulièrement en hiver, représente un défi de taille pour l'avenir. La forêt et la chasse doivent travailler ensemble pour garantir la tranquillité nécessaire au gibier et éviter des concentrations «artificielles» non souhaitées dans des quartiers d'hiver, tout particulièrement dans les forêts de protection prioritaire. A cet égard, les zones de tranquillité homologuées et recommandées constituent un outil adéquat et nécessaire dans le contexte actuel de notre société de loisirs.

En conclusion

Après dix ans d'expérience à l'arrondissement, les seules mesures efficaces sont celles proposées par M. Dani Rüegg. Celles-ci sont au nombre de six. Les trois premières concernent la forêt: couper, couper et couper; les trois autres concernent la chasse: tirer, tirer et tirer. Il faut en rajouter une septième, communiquer et faire confiance! ■

Soumis: 21 avril 2017, accepté (sans comité de lecture): 29 avril 2017

Références

- OFEV (2010) Aide à l'exécution Forêt et gibier. Gestion intégrée du chevreuil, du chamois, du cerf élaphe et de leur habitat. Berne: Office fédéral de l'environnement. 24 p.
- RUEGG (1999) Zur Erhebung des Einflusses von Wildtieren auf die Waldverjüngung. Schweiz Z Forstwes 150: 327–331. doi: 10.3188/szf.1999.0327

Management von Wald und Wild im Mittelwallis (Essay)

Im Forstkreis Mittelwallis förderten zwei Wald-Wild-Konzepte eine untragbare Wildschadensituation ab den 2000er-Jahren zutage. Seither haben sich die Rahmenbedingungen für das Management des Waldes (dank Neuordnung des Finanzausgleichs auf eidgenössischer Ebene) und der Hirschbestände stark verändert. Die veränderten Rahmenbedingungen erlaubten es, Massnahmen zur Reduktion der Schäden an der Waldverjüngung einzuführen. Möglich wurden diese dank einem gemeinsamen Interesse, das seinen Niederschlag in konsequenten und ambitionierten forstlichen und jagdlichen Massnahmen fand.

Management of forests and game in central Valais (essay)

In the central Valais district, two forest-game concepts showed that after 2000 there was an intolerable situation with regard to game damage to forests. Since then, there have been significant development in the forest regime, thanks to financial equalization on a federal level and also changes to deer population. These changes made it possible to put in place serious measures to reduce damage to forest regeneration. This became possible because of a common interest which was implemented through coherent and ambitious forest and hunting measures.